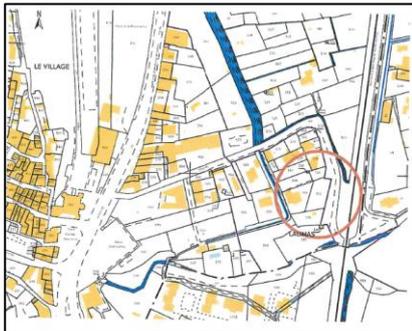
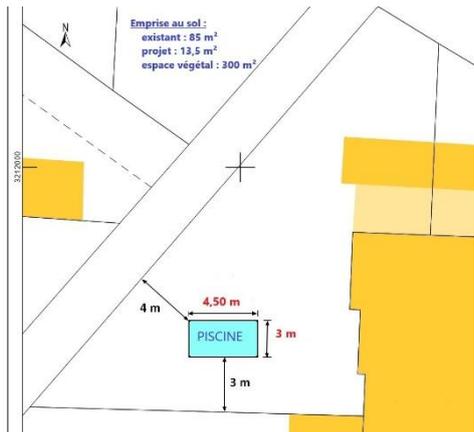
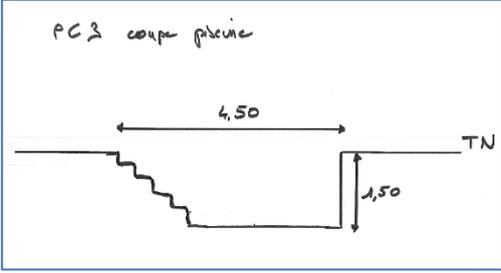


Déclaration préalable pour la construction d'une piscine (hors sol ou enterrée de moins de 100 m²)

- **Dépôt de la demande :**
 - Dépôt en ligne : sur <https://dlva-paa.geosphere.fr/portailccs-paa>
 - Dépôt papier : à déposer à la mairie ou par courrier : Hôtel de Ville, 1 rue Victorin Maurel, 04160 Château-Arnoux-Saint-Auban
En 2 exemplaires + 1 exemplaire supplémentaire en secteur de patrimoine protégé (périmètres aux abords des Monuments Historiques).
- **Délai d'instruction du dossier complet :**
 - 1 mois
 - 2 mois en secteur de patrimoine protégé (périmètres aux abords des Monuments Historiques)
- **Constitution du dossier :**

PIECES DU DOSSIER	
1- FORMULAIRE	
<p style="text-align: center;">Dépôt en ligne</p> <p>Les informations sont à remplir directement sur le téléservice lors du dépôt en ligne : https://dlva-paa.geosphere.fr/portailccs-paa</p> <p>Les éléments à renseigner sont les mêmes que dans la version papier du formulaire CERFA.</p>	<p style="text-align: center;">Dépôt papier</p> <p>Le formulaire est à télécharger sur http://www.service-public.fr</p> <p style="text-align: center;">CERFA N° 13703* (pour maison individuelle) https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2028</p> <p><i>Rubriques à renseigner :</i> Rubriques 1, 2 et 3 – identité et coordonnées du déclarant (téléphone et mail conseillés), terrain, Rubrique 4.1 - indiquer la description du projet Rubrique 8 – dater et signer</p>
2- PIECES A FOURNIR - Les plan transmis doivent être en format PDF pour les dépôts en ligne.	
<p>PLAN DE SITUATION (DP1)</p> <p>Fournir un plan de situation permettant de localiser votre terrain à l'intérieur de la commune. Vous pouvez réaliser le plan de situation sur le site internet www.cadastre.gouv.fr, Il vous suffit de rentrer l'adresse de votre terrain et d'imprimer ce plan à une échelle de 1/2500^{ème}.</p>	
<p>PLAN DE MASSE (DP2)</p> <p>Sur un fond cadastral www.cadastre.gouv.fr, indiquer sur le plan à l'échelle, l'emplacement exact de la piscine.</p> <p>Les dimensions doivent être cotées ainsi que les distances entre le bassin et les limites de propriété.</p> <p>Il est nécessaire d'indiquer, soit sur le plan de masse soit dans le descriptif DP4 :</p> <p><u>L'emprise au sol des constructions existantes sur le terrain</u> <u>L'emprise au sol du projet.</u> <u>La superficie des espaces végétalisés.</u></p>	

<p>PLAN DE COUPE (DP3)</p> <p>Fournir un plan en coupe précisant l'implantation de la piscine par rapport au profil du terrain, Les hauteurs (hors sol) ou profondeur (enterrée), le terrassement ...</p>	
<p>LE PROJET (DP4 et/ou DP11)</p> <p>Fournir des éléments permettant une bonne compréhension du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un descriptif indiquant <u>les matériaux et teintes envisagés</u>, le système de sécurité, le système de filtration, les margelles et plages ... <p>Vous pouvez indiquer les emprises sur cette notice.</p> <p>Si votre projet nécessite la construction d'un local technique d'une hauteur supérieur à 1,80 mètres, celui-ci est constitutif de surface de plancher.</p> <p>L'INSERTION (DP6)</p> <p>Photomontage à partir de la photo de l'existant permettant d'appréhender la piscine dans son environnement.</p>	<p>Avant :</p>  <p>Après :</p> 
<p>PHOTO(S) DE L'EXISTANT (DP7 et DP8)</p> <p>Vue élargie du terrain prise à partir de la rue (domaine public).</p>	<p>DP7 vue de près</p>  <p>DP8 Vue de loin</p> 

Le Service ADS est à votre disposition en amont du dépôt de la déclaration préalable afin de vérifier la faisabilité règlementaire et/ou architecturale de votre projet.

Accueil le public en mairie de château-Arnoux-Saint-Auban :

Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et mardis de 8h30 à 12h.

Contact du service : Tel : 04 86 89 10 14

Courriel : adscasa@mairie-casa04.fr